

Conseil municipal du 24 janvier 2025

Intervention de Catherine Edel-Laurent

Point N° 004/01/2025 – Travaux d'aménagement d'itinéraires cyclables sécurisés dans le cadre du plan vélo d'Obernai Approbation du projet de réaménagement du parvis Freppel, rue du Gal Gouraud

M. le maire, Chers collègues,

Nous abordons une nouvelle tranche du plan Vélo avec le projet de réaménagement du secteur parvis Freppel / rue Gouraud.

Nous l'avons relevé, la déception est au rendez-vous pour certains des aménagements déjà mis en œuvre et qui s'éloignent de ce qui était prévu dans l'avant-projet voté en septembre 2021, ainsi :

- l'absence de traversée cycliste sécurisée, pourtant censée être réalisée rue du Général Leclerc au carrefour avec la rue des Bonnes Gens : les feux gérant le carrefour ne fonctionnant aujourd'hui que ponctuellement ne permettent pas aux cyclistes des franchissements dans des conditions garantissant leur sécurité.
- le défaut de continuité cyclable sur ce même axe; le plan approuvé en 2021 prévoyait une piste cyclable prolongée jusqu'à la rue Goessli, avec une traversée protégée de la rue du Gal Leclerc et gérée par des feux. Ce prolongement a été abandonné sans plus d'explications et la traversée des cyclistes pour rejoindre la piste cyclable n'est plus sécurisée dans le sens Obernai-Bischoffsheim au carrefour avec la rue de la Victoire.

Il est regrettable que ces décisions ont été prises sans l'instauration d'un comité de pilotage élargi, ni dialogue avec les usagers. Qu'en sera-t-il de l'aménagement de l'axe Leclerc - Freppel - Gouraud ?

En direction du centre-ville, l'amorce d'une zone de rencontre donnant la priorité aux piétons, avec une vitesse limitée à 20 km/h n'aura que peu d'impact, puisque dès le pont de Gengenbach franchi, la zone de rencontre cessera et les règles actuelles resteront en vigueur.

L'aménagement du carrefour Freppel voit le maintien du principe du fonctionnement en giratoire, avec un élargissement de son rayon ; les cyclistes y sont intégrés de manière partagée avec les voitures.



Conseil municipal du 24 janvier 2025

On s'écarte de l'avant-projet qui prévoyait le réaménagement de ce secteur en zone apaisée, revêtue de pavés béton, et la transformation du giratoire Freppel en carrefour en T, régulé par feux coordonnés avec le passage à niveau, tel que proposé et testé par des simulations par le bureau d'études.

Les cyclistes devaient en outre être intégrés sur chaussée à partir d'aménagements sécurisés spécifiques, au droit des carrefours «Leclerc/Goessli », «Leclerc/Abbé Oesterle» et «Avenue de Gail/Gouraud».

Rue de l'Abbé Oesterlé, étaient prévues la réalisation d'une piste cyclable latérale permettant la remontée cyclable vers la gare depuis la voie verte de l'Ehn et l'organisation de façon sécurisée de l'intégration des cycles sur la rue du Général Gouraud.

Le projet présenté prévoit la suppression de la voie autorisant le tourner-à-gauche vers la rue de l'Abbé Oesterlé depuis la rue du Gal Gouraud, il n'intègre cependant aucun aménagement cyclable venant améliorer la sécurité des cyclistes au débouché de cette rue sur la rue du Gal Gouraud.

Sommes-nous bien ici dans le cadre d'un Plan vélo?

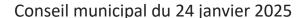
Les aménagements sécurisés se réduisent à des marquages au sol, dans un secteur où le trafic est intense, plus d'une dizaine de milliers de véhicules par jour, qui plus est à proximité immédiate de plusieurs établissements d'enseignement.

Ce traitement ne nous semble pas satisfaisant au regard de l'ambition affichée par la ville.

Concernant la sécurité des piétons, nous accueillons favorablement le réaménagement en plateau surélevé traversant du carrefour « Avenue de Gail/ Gouraud » et le déplacement des arrêts de bus.

Nous regrettons toutefois que le projet n'inclue plus, comme annoncé en 2021, le réaménagement sur le même principe du carrefour de la rue du Gal Gouraud avec la rue du Stade, qui connaît également un important flux piéton de traversée entre le collège Freppel et la Halle Bugeaud.

Notre groupe s'abstiendra sur ce point.





Intervention de Catherine Edel-Laurent
Point N° 009/01/2025 – Convention d'objectifs entre la ville d'Obernai et l'Association 13ème sens, relative au relais culturel d'Obernai pour la période 2025 2027

Madame Suhr,

je vous remercie pour cette présentation du conventionnement avec notre relais culturel.

Je reviens sur la convention d'objectifs avec la Collectivité européenne d'Alsace que nous avons validée en décembre et positionnant « 13ème sens » parmi les « Scènes de Territoire » soutenue par la CEA.

Dans ce conventionnement figure l'engagement pour notre relais culturel de programmer un minimum de 15 spectacles par an ; or vous évoquez dans ce projet de délibération la programmation d'une dizaine de spectacles par an.

Je suis étonnée de lire que malgré une jauge inférieure à 160 places et une offre d'une dizaine de spectacles, notre salle de spectacle ne fait pas le plein.

Pour une ville de 12 000 habitants, le nombre d'abonnés au relais culturel atteint 35 personnes, comme cela apparaissait dans le document de synthèse annexé à la convention avec la CEA. C'est un chiffre assez décevant au regard de la dynamique de notre ville.

Vous proposez de mettre en place des indicateurs pour mesurer la fréquentation du relais culturel ; quelles sont les ambitions de programmation de notre relais culturel ? Pouvez-vous nous apporter des précisions ?